

Transmettre de son vivant : vers un virage patrimonial ?

Selon une étude IFOP pour ASAC-FAPES, l'intention de léguer un héritage est, cette année, en repli de 7 points, tandis que la donation de son vivant continue de séduire une majorité de Français (près de 60 %)

À l'occasion de la Journée Internationale des familles, ASAC-FAPES publie la seconde édition de l'Observatoire des solidarités intergénérationnelles réalisé avec l'IFOP. Cette enquête annuelle explore la perception qu'ont les Français sur la transmission de leur patrimoine, leurs préférences en matière d'outils patrimoniaux et financiers, leur niveau d'information et les nouvelles dynamiques intergénérationnelles.

Une capacité de transmission à son décès en repli malgré une volonté affirmée de sécuriser l'avenir de ses descendants

Selon ce deuxième Observatoire des solidarités intergénérationnelles, **71 % des Français estiment aujourd'hui pouvoir léguer un héritage à l'avenir, un chiffre en baisse de 7 points par rapport à 2024**. Cette capacité perçue est fortement corrélée au niveau de revenus, à l'âge et au statut matrimonial : les plus jeunes (18-24 ans), les catégories modestes et les personnes célibataires sont les plus en retrait.

Cette baisse semble révéler un paradoxe : malgré le taux d'épargne élevé des ménages, la perception à pouvoir transmettre diminue, en raison, sans doute, des inquiétudes liées à l'instabilité politique et au ralentissement économique. L'épargne, autrefois considérée comme un capital à transmettre, est désormais perçue comme une réserve de précaution face à un avenir incertain.

Pour autant, et malgré ce recul, **la démocratisation de l'héritage se poursuit**. Ainsi, parmi les Français disposant d'au moins un produit d'épargne, **84 % se sentent en mesure de transmettre**, traduisant l'effet protecteur de l'épargne.

Nouvelle tendance forte également : la **transmission intergénérationnelle se développe**. Les Français sont désormais **12 % à vouloir léguer à leurs petits-enfants, un chiffre en légère hausse (+1 point)**. Cette tendance est encore plus marquée chez les grands-parents (24 %, soit +12 points par rapport à la moyenne nationale), traduisant un changement profond des schémas familiaux.

50 % des personnes interrogées déclarent ne pas connaître les démarches à effectuer

Un déficit d'information préoccupant sur les démarches successorales pour 1 Français sur 2, une réalité particulièrement marquée chez les moins de 35 ans (72 %), les femmes (53 %) et les catégories modestes (64 %).

L'assurance vie reste l'outil de transmission patrimoniale privilégiée pour 53 % des Français

Plébiscitée par **53 % des Français**, l'assurance vie confirme, une nouvelle fois, son statut d'**instrument privilégié de transmission patrimoniale**, loin devant les livrets bancaires (20 %), l'immobilier (18 %), la bourse (5 %) et le Plan Épargne Retraite (4 %).

Fait notable : **4 détenteurs d'assurance vie sur 10 ont choisi de désigner des bénéficiaires en dehors de leurs ayants droit**, une pratique encore plus répandue chez les moins de 35 ans, où elle concerne près d'un jeune sur deux (48 %). Cette volonté de personnaliser la transmission répond avant tout à un besoin de liberté dans le choix des bénéficiaires, cité comme principale raison pour 38 % des Français, le souhait de protéger son conjoint (28 %) ou encore d'éviter d'éventuels conflits entre héritiers (25 %).

Le recours de plus en plus fréquent à des bénéficiaires choisis hors de la sphère familiale révèle également un désir croissant d'individualisation de la transmission et un éloignement des modèles successoraux classiques.

Le testament en recul tandis que la donation de son vivant est envisagée, voire faite par près 6 Français sur 10

Le testament perd progressivement du terrain dans les pratiques successorales : seuls 32 % des Français déclarent l'avoir rédigé ou en ont l'intention prochainement, soit une baisse de 5 points par rapport à 2024. Le recul est particulièrement marqué chez les moins de 35 ans, avec une chute de 14 points en un an (30%). Parmi ceux qui envisagent cette démarche, la principale motivation reste la protection du conjoint pour 55 % des premières intentions de rédaction de testament, mais aussi la volonté de transmettre des biens mobiliers (33%) ou encore de modifier la répartition de l'héritage entre héritiers (23%).

À l'inverse, **la donation de son vivant séduit de plus en plus. Elle a déjà été envisagée ou réalisée par 59 % des Français, et même 75 % des parents**. En cause : une volonté de réduire les droits de succession (46 %), assurer l'avenir de ses proches (42 %), transmettre progressivement (31 %) et conserver le contrôle sur les biens transmis (25 %, +4 points).

Ce succès croissant de la donation traduit un changement de paradigme : on ne transmet plus seulement "après soi", mais de plus en plus "avec soi", dans une logique d'anticipation et d'accompagnement actif.

*« Les Français demeurent profondément attachés à la transmission patrimoniale, mais sont confrontés au contexte géopolitique, à la réalité économique et sociale (allongement de la vie, crainte de la dépendance, etc.) qui complexifie l'héritage d'autant qu'ils ne savent pas comment s'y prendre, témoigne **Nathalie Lejeune, Directrice Générale de FAPES Diffusion (ASAC-FAPES)**. Le défi des épargnants consiste désormais de concilier sécurité personnelle, fiscalité maîtrisée et solidarité vers leurs descendants. Notre rôle, en tant que Courtier, est clé pour les informer, les guider et les accompagner dans cette démarche. »*

***Méthodologie :**

Les Français et la succession, Observatoire des solidarités intergénérationnelles, a été réalisé par IFOP (questionnaire auto-administré en ligne) du 26 mars au 31 mars 2025 auprès d'un échantillon de 1002 personnes, représentatif de la population Française âgée de 18 ans et plus.

À propos d'ASAC-FAPES

L'ASAC-FAPES est un rassemblement d'associations d'épargnants bénévoles en quête de solutions de protection financières adaptées aux besoins de leurs adhérents. Ses contrats d'épargne, d'épargne handicap, de retraite et de prévoyance sont élaborés avec des assureurs de renom (Allianz, Generali, Spirica, CNP Assurances et MGPS) et qui sont, chaque année, récompensés par la presse économique et financière. Depuis plus de 70 ans, ASAC-FAPES accompagne 100 000 adhérents qui lui confient plus de 4.5 Milliards d'€ d'encours.

Les produits sont distribués par le cabinet de courtage Fapes Diffusion, marque appartenant à la Fédération Fapes pour ses associations membres Asac, Audience, Appeir et Tégo, toutes les quatre engagées et animées pour défendre les intérêts de leurs adhérents en s'appuyant sur des valeurs de performance, de prévenance et de solidarité.

www.asac-fapes.fr

Contact presse - Agence FARGO

Céline CLAMOUR : cclamour@fargo-sachinka.com - 06 46 60 05 45

Yaëlle BESNAINOU : ybesnainou@fargo-sachinka.com - 06 16 83 45 18